



Administratifs, Techniciens, Maîtrises, Ingénieurs et Cadres

COVID-19 : CSE-C et CSE-E

ArianeGroup

Le + syndical

Vendredi 27 mars, la Direction a réuni le CSE Central et les CSE Etablissement pour informer les élus de la situation et de ses conséquences. Voici l'essentiel

En ouverture de séance la Secrétaire du CSE Central donne lecture de la déclaration portée par CFE-CGC, CFDT, CGT et FO, qui se résume de la façon suivante :

- « ... L'avenir de notre entreprise est fragilisé ... savoir prioriser la santé, c'est aussi protéger notre entreprise et son avenir »
- « Ce que nous attendons de nos responsables, ce n'est pas qu'ils nous tracent un plan de reprise, mais qu'ils garantissent la sécurité sanitaire de tous les personnels ... »

14% des salariés ArianeGroup théoriquement présents sur site le 27 mars ?

PETIT PROBLEME DE COORDINATION MEDICALE ?

La CFE-CGC a souligné que la coordination médicale souffre d'une ... coordination insuffisante ! Les médecins et les personnels des services médicaux s'en plaignent. La Direction a confirmé notre alerte mais sans pour autant nous rassurer quant à l'amélioration de la situation...

QUELLE REPRISE DES ACTIVITES ?

La Direction a une méthode qui nous semble robuste, méthodique, exhaustive. Les managers, épaulés par les secteurs HSE, travaillent d'arrache-pied pour répondre aux demandes de la Direction mais les bras et les compétences manquent d'autant plus que la tâche est immense. **La reprise sera plus lente que ce que la Direction avait initialement prévu.**

La CFE-CGC l'a écrit et dit depuis une dizaine de jours :

**VU LA CATASTROPHE ÉCONOMIQUE QUI S'ANNONCE
NOUS NE SOMMES PAS A UNE SEMAINE PRÈS POUR REPRENDRE LES ACTIVITÉS**

La priorité numéro 1 doit être la préservation de la santé des salariés.

Pour la Direction :

- « on reprendra les activités en commençant par celles critiques/essentiels, au fur et à mesure que les conditions sanitaires seront conformes aux prescriptions gouvernementales »
- « la reprise des autres activités ne pourra se faire qu'à partir du moment où on aura repris les activités critiques/essentiels »

Il y eut un long débat entre les élus et la Direction au cours duquel **les organisations syndicales s'exprimèrent d'une même voix quant à la priorité devant être donnée à la santé des salariés.**

LA CFE-CGC DEMANDE A LA DIRECTION DE S'EN TENIR AUX SEULES ACTIVITES CRITIQUES

- Venir sur site c'est faire prendre des risques aux salariés quelle que soient les mesures de protection prises
- Les ressources internes manquent pour faire les analyses de postes et valider les adaptations

Par ailleurs, la CFE-CGC se demande en quoi SECOIA serait une activité essentielle pour les intérêts français quand on sait que cette usine détruit des bombes datant de la 1ère guerre mondiale ; elles ont attendu plus de 100 ans, ne peuvent-elles pas attendre encore ? A moins que le critère soit seulement économique ...

TELETRAVAIL ATTENTION !

- Ce n'est pas vous qui pouvez décider d'être en télétravail, seul votre manager peut le décider et dans ce cas vous en avertir
- Si votre manager vous demande de télétravailler, **gardez trace de ses demandes, elles justifieront votre statut**

Si votre manager ne vous a pas contacté, vous n'êtes pas en télétravail et vous n'avez pas à travailler

LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES SERONT FORTES

Le Chiffre d'Affaires va sensiblement être affecté dans un contexte où les dépenses augmentent. Après débat la Direction finit par afficher qu'ArianeGroup ne sera pas en mesure de reprendre la totalité des activités le 1er avril. Elle indique aussi qu'elle n'est pas en mesure de dire qui reprendra et qui ne reprendra pas le 1er avril.

L'HEURE DU TRAITEMENT SOCIAL DE L'INACTIVITE EST VENUE

La Direction a indiqué que des échanges auront lieu très prochainement (et rapidement !) avec les Délégués Syndicaux Centraux pour échanger/négocier les conséquences sociales des personnels sans activité ; la CFE-CGC continuera à vous tenir informés.

Quel traitement social pour ceux qui ne reprendront pas le travail (et ils seront nombreux) ? :

Pour le moment le cadre légal donne plusieurs possibilités (liste non exhaustive) :

- **Chômage partiel** (terme officiel = « Activité Partielle ») : les déclarations sont en cours auprès de l'Administration mais les serveurs sont saturés ; ce sont les CSE Etablissement et non le CSE Central qui seront consultés si le chômage partiel est accepté (= loi). **ATTENTION** : à l'heure où nous diffusons ce compte-rendu, ArianeGroup n'est pas éligible à l'Activité Partielle
- **10 jours maxi de repos** (RTT, CET, récupérations, ...) imposés par l'employeur avec un préavis de 24 heures : cela est possible suite à l'ordonnance n°2020-323 du 26 mars
- **6 jours maxi de Congés Payés** imposés par l'employeur avec un préavis de 24 heures : nécessite un accord d'entreprise ou de branche
- Tout autre accord d'entreprise à négocier dans un temps très court...

Paie du mois de mars :

- Tous les salariés sont payés à 100% pour le mois de mars
- **La Direction indique que le traitement de la période du 18 au 31 mars resterait ouverte (comprendre : à analyser, à négocier ?) dans le cas où l'administration refuserait l'activité partielle à ArianeGroup.**

La CFE-CGC rappelle sa demande :

- Maintenir les salaires de mars à 100% quel que soit le « statut » actuel des salariés (travail ou inactivité)
- Placer le dialogue social au cœur du traitement social pour la période au-delà au regard ; cela nous laissera de la marge au-delà du 1er avril

Quelques infos en vrac :

- La Direction souligne le travail fait par les équipes, dans une forte coordination, pour approvisionner les équipements de protection ; la CFE-CGC aussi !
- Vols de gel hydro alcoolique sur certains sites
- Les gels à disposition ne sont pas périmés ; ceux ayant dépassé la limite de péremption sont validés par l'ARS
- Des masques de retour de notre filiale chinoise SME-CQ, qui fabrique des pastilles pour Airbag, sont actuellement à la douane à Mérignac
- Actions de solidarité effectuées par ArianeGroup : ISSAC : 1500 masques chirurgicaux au SAMU33 ; TOULOUSE : 2000 masques P2 aux hôpitaux toulousains ; LES MUREAUX et VERNON : sur-chaussures et calots à l'AP-HP ; KOUROU : produit du gel hydro alcoolique pour le CSG et la Guyane
- Plusieurs salariés détectés positifs au COVID-19 ; pour l'instant il s'agit de cas bénins ; respect de la confidentialité et difficulté à avoir des informations quantitatives exactes